

EB33.R60 Attribution de la Médaille et du Prix de la Fondation Darling

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité de la Fondation Darling,³

1. PREND ACTE avec satisfaction de la décision du Comité de décerner au Colonel M. K. Afridi la Médaille et le Prix de la Fondation Darling pour leur neuvième attribution;
2. ESTIME, conformément à la recommandation du Comité, que cette distinction doit être remise solennellement devant un auditoire d'importance mondiale; et, en conséquence,
3. PRIE le Directeur général de prévoir la remise de la Médaille et du Prix au cours d'une séance plénière de la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé; et

4. PRÉCISE, à la suggestion du Comité, que, si le lauréat devait être dans l'impossibilité d'assister en personne à la séance de l'Assemblée, la distinction serait remise au chef de sa délégation nationale, qui la lui remettrait ultérieurement.